

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

DeLaval Komprimat Oil

EU2228

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 830/2015)

Date de préparation 02-mars-2016

Date de révision :
23-juin-2020

Numéro de révision: 1.0

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit DeLaval Komprimat Oil

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Lubrifiant

Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacter le fabricant

DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
9031 Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21
Email MSDS.EU@delaval.com

Fournisseur

France: DeLaval
Omega Parc Bat. 5
3 Bd Jean Moulin - CS40504
78997 Elancourt
France
Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:
DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
9031 Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG
Munchrutistrasse 2
6210 Sursee
Switzerland
Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France:
(33) 1 4005 4848

Belgique:
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg:
+352 8002 5500

Suisse:
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Non dangereux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

Non dangereux

Mentions de danger spécifiques de l'UE EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Conseils de prudence P102 - Tenir hors de portée des enfants

2.3. Autres dangers

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification CLP	Numéro d'enregistrement REACH
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	265-157-1	64742-54-7	25 - 50	-	01-2119484627-25
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	265-158-7	64742-55-8	25 - 50	Asp. tox. 1 (H304)	01-2119487077-29
Mineral oil (IP 346 DMSO extract < 3%)		-	<= 5	Asp. tox. 1 (H304)	Aucune donnée disponible

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Notes

Huile minérale < 3% DMSO extract (IP 346)

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

Conseils généraux

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact oculaire

Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Rincer immédiatement au savon et à grande eau. Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Consulter un médecin en cas de symptômes. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

Ingestion

Rincer la bouche. Amener la victime à l'air libre. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Remove person to rest. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Protection pour les secouristes

Appliquer des mesures seulement, si celles-ci ne représentent pas de risques personnels.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus	Dégraisse la peau. Peut causer une sécheresse et une irritation de la peau. Peut causer une irritation des yeux.
Effets retardés	Aucun(e) connu(e).
Effets d'une surexposition	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter les symptômes.
-------------------------	------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec, Mousse, Dioxyde de carbone (CO ₂), Jet d'eau
Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. L'échauffement des récipients peut provoquer une élévation de la pression avec risque d'éclatement. En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO ₂). Oxydes de soufre.
--	--

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection et précautions pour les pompiers	Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant. (EN 469). Évacuer le personnel vers des zones sûres. Appliquer des mesures seulement, si celles-ci ne représentent pas de risques personnels.
---	--

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles	Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Utiliser un équipement de protection individuelle. Appliquer des mesures seulement, si celles-ci ne représentent pas de risques personnels.
Autres informations	Voir Section 12 pour plus d'informations

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Tenir à l'écart des cours d'eau. Empêcher le liquide de pénétrer dans les égouts. Ne pas évacuer l'huile usée par les égouts, dans le sol ou l'eau. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Boucher les fuites si cela ne présente pas de danger. Absorber le déversement avec une matière inerte (par exemple de la terre ou du sable sec), puis la placer dans un récipient à déchets chimiques. Enlever à la pelle ou balayer. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 12 pour plus d'informations
Équipement de protection individuel, voir section 8
SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipulation	Porter un équipement de protection individuel.
---------------------	--

Remarques générales en matière d'hygiène Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage Conserver conformément aux réglementations locales. Conserver dans le conteneur d'origine. Éviter une exposition directe au soleil. Conserver au sec, dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir éloigné des denrées alimentaires, boissons et aliments pour animaux. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Eviter le rejet dans l'environnement. Stocker uniquement en position verticale.

Classe de stockage (Allemagne) 10 - 13

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition Sans objet

Autres recommandations Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Suède	Bulgary	Estonie	Hongrie	Croatie
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7	TWA: 1mg/m ³ (8H) STEL: 3mg/m ³ (15 min) (mist & fume)				
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités 64742-55-8	AFS 2005:17 TWA: 1mg/m ³ (8H) STEL: 3mg/m ³ (15 min) (mist & fume)				
Mineral oil (IP 346 DMSO extract < 3%) -	TWA: 1mg/m ³ (8H) STEL: 3mg/m ³ (15 min) (mist & fume)				

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adaptée. Bouteille pour le lavage des yeux contenant de l'eau propre.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: Porter des lunettes de protection. écran facial. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants/des vêtements de protection. Bottes. Gants imperméables, (EN 374), Délai de rupture, Épaisseur des gants, Caoutchouc nitrile, < 1H : 0,17mm

Protection respiratoire

Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants. Type A1 (boiling point > 65°C).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate pour maintenir les expositions en dessous des limites d'exposition recommandées.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Liquide

Aspect

Rouge clair, Transparent

Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Aucune information disponible
<hr/>	
<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>
pH	7
Point/intervalle de fusion	<-33 °C
Point/intervalle d'ébullition	> 300 °C Initial boiling point (oil base)
Point d'éclair	> 180 °C (ASTM D92, COC)
Taux d'évaporation	Aucune information disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet
Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	<0.01 kPa (20 °C)
Densité de vapeur	Aucune information disponible
Hydrosolubilité	Insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	> 300 °C
Température de décomposition	> 300 °C
Viscosité	30 mm ² /s (kinematic, 40 °C)
Propriétés explosives	Sans objet
Propriétés comburantes	Sans objet

9.2. Autres informations

Densité de liquide 0,87 g/cm³ (15°C)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique**Stabilité**

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses**Possibilité de réactions dangereuses**

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Tenir hors de portée des enfants.

10.5. Matières incompatibles**Matières incompatibles**

Agents comburants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Inhalation	Aucune information disponible.
Contact oculaire	Aucune information disponible.
Contact avec la peau	Aucune information disponible.
Ingestion	Aucune information disponible.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	> 15 g/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités			= 3900 mg/m ³ (Rat) 4 h

Irritation	Dégraisse la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut entraîner une irritation cutanée.
Corrosivité	Aucune information disponible.
Sensibilisation	Aucune information disponible.
Effets mutagènes	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Effets cancérogènes	Aucun(e) connu(e).
Effets sur la reproduction	Aucun(e) connu(e).
Effets sur le développement	Aucun(e) connu(e).
STOT - exposition unique	Aucune information disponible
STOT - exposition répétée	Aucune information disponible
Danger par aspiration	Non classé (kin. viscosity > 20.5 mm ² /s @ 40°C)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Effets d'écotoxicité

Eviter le rejet dans l'environnement.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités		5000: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50		1000: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités		5000: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50		1000: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est insoluble et flotte sur l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible

12.6. Autres effets néfastes

Aucun(e) connu(e).

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Éliminer conformément aux réglementations locales

Emballages contaminés Éliminer conformément aux réglementations locales.

No de déchet suivant le CED 13 02 05*

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1 N° ONU

Non réglementé

14.2 Nom d'expédition

Non réglementé

14.3 Classe de danger

Non réglementé

14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	Aucune information disponible

ADR/RID

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	Aucune information disponible

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	Aucune information disponible

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Classification allemande WGK Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 1

EU Legislations

Reg.1907/2006-REACH

Reg.1272/2008 On classification, packaging and labeling of dangerous substances and preparations

Reg. 830/2015 That modify REACH

Reg. 2018/1480/CE (ATP 13 CLP)

Inventaires internationaux

EINECS/ELINCS All components are listed or exempted

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date de préparation 02-mars-2016

Date de révision : 23-juin-2020
Numéro de révision: 1.0
Remarque sur la révision:
Motif de la révision Update Section: 2 (2.2 + EUH210)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité